

BULLETIN OFFICIEL DES IMPÔTS

DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS

7 H-1-04

N° 80 du 10 MAI 2004

DROIT DE LA PUBLICITE FONCIERE.
CONSEQUENCES DE LA NON-IMMATRICULATION AU 1^{ER} NOVEMBRE 2002
DES SOCIETES CIVILES CONSTITUEES AVANT LE 1^{ER} JUILLET 1978. TRANSFERT DE PROPRIETE.
ENREGISTREMENT ET PUBLICITE FONCIERE. SALAIRE DU CONSERVATEUR.

NOR : ECO L0400063 J

Bureaux F 2 et B 2

Voir instruction du
BOI 10 D-2-04

Le sous-directeur

Bruno Rousselet